

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE



Les pensions

	TOTAL*
Interne (5 jours)	1548 €
Demi-Pension (5 jours)	580 €

*4/9 payé au 1er trimestre, 3/9 payé au 2ème trimestre, 2/9 payé au 3ème trimestre



Participation à la restauration et l'hébergement en sorties scolaires

CLASSE	REGIME (5 JOURS)	TOTAL
2 ^{nde} professionnelle	Interne	0 €
	Demi pensionnaire	50 €
	Externe	80 €
1 ^{ère} STAV	Interne	0 €
	Demi pensionnaire	50 €
	Externe	80 €
1 ^{ère} professionnelle	Interne	0 €
	Demi pensionnaire	180 €
	Externe	310 €
Terminale professionnelle	Interne	0 €
	Demi pensionnaire	20 €
	Externe	160 €

Lorsqu'un élève est absent de l'établissement, il peut obtenir une **remise d'ordre** :

À 100 % de sa pension et de la participation restauration et hébergement pour sorties scolaires en cas de :

- démission (date à compter de la réception du courrier par l'établissement)
- changement d'établissement
- décès de l'élève
- exclusion définitive par mesure disciplinaire

À 60 % de sa pension en cas de :

- stage individuel (en fonction du nombre de semaines de stage en période scolaire)
- maladie au-delà de 2 semaines consécutives sur présentation d'un certificat médical.



En stage individuel, les repas, l'hébergement et le transport sont à la charge des familles. Le choix de la pension est définitif et s'applique toute l'année scolaire sauf dérogation accordée par la direction (dans ce cas, tout trimestre commencé est dû).

Les frais d'hébergement et de restauration en sorties pédagogiques / la RC assurance/ les frais administratifs sont dus pour toute l'année scolaire y compris quand l'élève est en stage.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR



Les pensions

CLASSE	REGIME (5 JOURS)	TOTAL*
DATR 1ÈRE ANNÉE	Interne-externé	1393 €
	Interne	1548 €
	Demi pensionnaire	580 €
DATR 2ÈME ANNÉE	Interne-externé	1580 €
	Interne	1755 €
	Demi pensionnaire	656 €
GPN 1ÈRE ANNÉE	Interne-externé	1347 €
	Interne	1496 €
	Demi pensionnaire	560 €
GPN 2ÈME ANNÉE	Interne-externé	1672 €
	Interne	1857 €
	Demi pensionnaire	695 €



Participation à la restauration et l'hébergement en sorties scolaires

CLASSE	REGIME	TOTAL
DATR 1ÈRE ANNÉE	Interne-externé	0 €
	Interne	130 €
	Demi pensionnaire	80 €
DATR 2ÈME ANNÉE	Interne-externé	0 €
	Interne	110 €
	Demi pensionnaire	80 €
GPN 1ÈRE ANNÉE	Interne-externé	0 €
	Interne	280 €
	Demi pensionnaire	140 €
GPN 2ÈME ANNÉE	Interne-externé	0 €
	Interne	245 €
	Demi pensionnaire	130 €

*4/9 payé au 1er trimestre, 3/9 payé au 2ème trimestre, 2/9 payé au 3ème trimestre

Lorsqu'un élève est absent de l'établissement, il peut obtenir une **remise d'ordre** :

À 100 % de sa pension et de la participation restauration et hébergement pour sorties scolaires en cas de :

- démission (date à compter de la réception du courrier par l'établissement)
- changement d'établissement
- décès de l'élève
- exclusion définitive par mesure disciplinaire

À 60 % de sa pension en cas de :

- maladie au-delà de 2 semaines consécutives sur présentation d'un certificat médical.



En stage individuel, les repas, l'hébergement et le transport sont à la charge des familles. Le choix de la pension est définitif et s'applique toute l'année scolaire sauf dérogation accordée par la direction (dans ce cas, tout trimestre commencé est dû).

Les tarifs ci-contre tiennent compte des périodes de stages (pas de remise d'ordre pour stages - ni sur pension, ni sur participation hébergement et restauration pour sorties scolaires ni sur les frais divers obligatoires).